

VILLE DE LA RICAMARIE

Extrait du registre des délibérations

Séance du 23 Septembre 2025

FINANCES LOCALES

N ° : DL-78-2025 Rapport annuel 2023-2024 de la SPL De la Terre à l'Assiette

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois septembre à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la Commune de La Ricamarie se sont réunis en session ordinaire sur convocation de Monsieur le Maire en date du treize septembre deux mille vingt-cinq, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur BONNEFOY Cyrille, Maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

Présent(e)s :

BONNEFOY Cyrille, Maire – DUMAS Marie-Pascale, ODIN Jean-Paul, ROCHE Maryse, DURAND Jean-Bernard, KRENENOU Karima, FAVIER Daniel, POINAS Christine, JACON Alain, Adjoints –, HAMMOU OU ALI Brahim, LAURENT Corinne, FAURE Marc, RAYMOND Karine, BOUCHET Alain, KIZILKILIC Murat, ARNONE Annick, DUTEL Fabrice, BENDRISS Kheira, BERLIER Pierre, VITREY Sandrine, BRIQUET François, CALET Angélique, - conseillers municipaux.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

MONTAGNON Marie-Claude à LAURENT Corinne, CROZET Jérôme à JACON Alain, CEREZO-LAHIANI Louise à ODIN Jean-Paul, DEMONTANT Serge à BONNEFOY Cyrille, GINET Jean-Michel à BRIQUET François.

Membres :
- en exercice : 29,
- membres présents : 22,
- représentés : 5,
- absent : 2 (OSMANI Louiza et ALEXANDRE Jean-Marc)

M. Jean-Paul ODIN est nommé secrétaire de séance.



OBJET :

Rapport annuel 2023-2024, SPL De la Terre à l'Assiette

Conformément à l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), un rapport est présenté devant le Conseil municipal de la Ricamarie, établi par les membres du conseil d'administration et de l'assemblée spéciale de la société, représentant la collectivité au sein de la SPL De la Terre à l'Assiette.

Ce rapport, objet de la délibération, a pour objectif :

- de renforcer l'information de la collectivité territoriale actionnaire et de ses élus ;
- pour les représentants nommés au sein du conseil ou de l'assemblée de rendre compte de la manière dont ils exécutent leur mandat ;
- de s'assurer que la SPL De la Terre à l'Assiette agit en conformité avec les positions et les actions engagées par la collectivité.

Ce rapport contribue également au contrôle analogue de la SPL De la Terre à l'Assiette tel que défini par le Code de la commande publique et le Code général des collectivités territoriales, ainsi que par les statuts de la société.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport de gestion de la SPL De la Terre à l'Assiette.

Ceci étant exposé,
Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : **PREND ACTE** de la présentation du rapport de gestion de la SPL De la Terre à l'Assiette pour l'année 2023-2024 (annexée à la présente délibération).

La présente délibération est approuvée à l'**unanimité**.

Pour extrait conforme
Le Maire

Cyrille BONNEFOY



Le Secrétaire de séance

Jean-Paul ODIN

A handwritten signature in blue ink, consisting of several horizontal strokes and a vertical line, representing the signature of Jean-Paul ODIN.

VILLE DE LA RICAMARIE

Extrait du registre des délibérations

Séance du 23 Septembre 2025

FINANCES LOCALES

N ° : DL-79-2025 Rapport de gestion 2024 de NOVIM

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois septembre à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la Commune de La Ricamarie se sont réunis en session ordinaire sur convocation de Monsieur le Maire en date du treize septembre deux mille vingt-cinq, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur BONNEFOY Cyrille, Maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

Présent(e)s :

BONNEFOY Cyrille, Maire – DUMAS Marie-Pascale, ODIN Jean-Paul, ROCHE Maryse, DURAND Jean-Bernard, KRENENOU Karima, FAVIER Daniel, POINAS Christine, JACON Alain, Adjoint – , HAMMOU OU ALI Brahim, LAURENT Corinne, FAURE Marc, RAYMOND Karine, BOUCHET Alain, KIZILKILIC Murat, ARNONE Annick, DUTEL Fabrice, BENDRISS Kheira, BERLIER Pierre, VITREY Sandrine, BRIQUET François, CALET Angélique, - conseillers municipaux.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

MONTAGNON Marie-Claude à LAURENT Corinne, CROZET Jérôme à JACON Alain, CEREZO-LAHIANI Louise à ODIN Jean-Paul, DEMONTANT Serge à BONNEFOY Cyrille, GINET Jean-Michel à BRIQUET François.

Membres :
- en exercice : 29,
- membres présents : 22,
- représentés : 5,
- absent : 2 (OSMANI Louiza et ALEXANDRE Jean-Marc)

M. Jean-Paul ODIN est nommé secrétaire de séance.



OBJET :

Rapport de gestion 2024 de NOVIM

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de NOVIM, dont la commune est actionnaire, pour l'exercice 2024. En effet, le Code Général des Collectivités Territoriales précise dans son article L1524-5 que « les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an, par leurs représentants au Conseil d'Administration ».

Ceci étant exposé,
Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : **PREND ACTE** du rapport de gestion de NOVIM pour l'année 2024.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Le Maire

Cyrille BONNEFOY



Le Secrétaire de séance

Jean-Paul ODIN

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, connected strokes, representing the name Jean-Paul ODIN.

VILLE DE LA RICAMARIE

Extrait du registre des délibérations

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201832-20251007-DL-80-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2025

Séance du 23 Septembre 2025

FINANCES LOCALES

N ° : DL-80-2025 Convention d'objectifs et de moyens ALR Basket

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois septembre à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la Commune de La Ricamarie se sont réunis en session ordinaire sur convocation de Monsieur le Maire en date du treize septembre deux mille vingt-cinq, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur BONNEFOY Cyrille, Maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

Présent(e)s :

BONNEFOY Cyrille, Maire – DUMAS Marie-Pascale, ODIN Jean-Paul, ROCHE Maryse, DURAND Jean-Bernard, KRENENOU Karima, FAVIER Daniel, POINAS Christine, JACON Alain, Adjoint –, HAMMOU OU ALI Brahim, LAURENT Corinne, FAURE Marc, RAYMOND Karine, BOUCHET Alain, KIZILKILIC Murat, ARNONE Annick, DUTEL Fabrice, BENDRISS Kheira, BERLIER Pierre, VITREY Sandrine, BRIQUET François, CALET Angélique, - conseillers municipaux.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

MONTAGNON Marie-Claude à LAURENT Corinne, CROZET Jérôme à JACON Alain, CEREZO-LAHIANI Louise à ODIN Jean-Paul, DEMONTANT Serge à BONNEFOY Cyrille, GINET Jean-Michel à BRIQUET François.

Membres :
- en exercice : 29,
- membres présents : 22,
- représentés : 5,
- absent : 2 (OSMANI Louiza et ALEXANDRE Jean-Marc)

M. Jean-Paul ODIN est nommé secrétaire de séance.



OBJET :

Convention d'objectifs et de moyens ALR Basket

Le Conseil Municipal du 28 septembre 2021 a approuvé la signature d'une convention avec l'ALR Basket pour 3 ans. La convention arrivant à son terme, il y a lieu de signer une nouvelle convention.

Cette convention a pour objet les conditions d'attribution de la subvention à l'ALR Basket. En effet, conformément au décret n°2001-495 du 6 juin 2001, dès lors que la subvention dépasse le montant de 23 000 €, la commune est tenue d'établir une convention avec l'association bénéficiaire.

Il convient aujourd'hui de signer une nouvelle convention pour 3 ans. La commune verse l'intégralité du montant de la subvention après avoir adopté la délibération de subvention aux associations sportives.

S'agissant de l'exercice 2025, un acompte de 23 000 € a été versé le 01 août 2025 à l'ALR. Le solde, d'un montant de 10 523 €, sera adressé au club après la signature de la présente convention.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette nouvelle convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document à cet effet.

Ceci étant exposé,
Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

DELIBERE :

ARTICLE 1 : **APPROUVE** la convention d'objectifs et de moyens avec l'Amicale Laïque de Basket de La Ricamarie et autorise Monsieur Le Maire à la signer ainsi que tous les autres documents s'y rapportant

La présente délibération est approuvée **à l'unanimité**.

Pour extrait conforme
Le Maire

Le Secrétaire de séance

Cyrille BONNEFOY

Jean-Paul ODIN



VILLE DE LA RICAMARIE

Extrait du registre des délibérations

Séance du 23 Septembre 2025

FINANCES LOCALES

N ° : DL-81-2025 Subvention exceptionnelle à la Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie (FNACA)

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois septembre à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la Commune de La Ricamarie se sont réunis en session ordinaire sur convocation de Monsieur le Maire en date du treize septembre deux mille vingt-cinq, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur BONNEFOY Cyrille, Maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

Présent(e)s :

BONNEFOY Cyrille, Maire – DUMAS Marie-Pascale, ODIN Jean-Paul, ROCHE Maryse, DURAND Jean-Bernard, KRENENOU Karima, FAVIER Daniel, POINAS Christine, JACON Alain, Adjoints –, HAMMOU OU ALI Brahim, LAURENT Corinne, FAURE Marc, RAYMOND Karine, BOUCHET Alain, KIZILKILIC Murat, ARNONE Annick, DUTEL Fabrice, BENDRISS Kheira, BERLIER Pierre, VITREY Sandrine, BRIQUET François, CALET Angélique, - conseillers municipaux.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

MONTAGNON Marie-Claude à LAURENT Corinne, CROZET Jérôme à JACON Alain, CEREZO-LAHIANI Louise à ODIN Jean-Paul, DEMONTANT Serge à BONNEFOY Cyrille, GINET Jean-Michel à BRIQUET François.

Membres :
- en exercice : **29**,
- membres présents : **22**,
- représentés : **5**,
- absent : **2** (OSMANI Louiza et ALEXANDRE Jean-Marc)

M. Jean-Paul ODIN est nommé secrétaire de séance.



OBJET :

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE : FEDERATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS D'ALGERIE (FNACA)

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de :

- 1 014 € pour la section de La Ricamarie de la Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie (FNACA)

Il est également proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document à cet effet.

Ceci étant exposé,
Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

DELIBERE :

ARTICLE 1 : **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle de :

- 1 014 € pour la section de La Ricamarie de la Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie (FNACA)

ARTICLE 2 : **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document à cet effet.

La présente délibération est approuvée à l'**unanimité**.

Pour extrait conforme
Le Maire

Cyrille BONNEFOY



Le Secrétaire de séance

Jean-Paul ODIN

A blue ink handwritten signature, appearing to be 'JP ODIN', written in a stylized, cursive manner.

VILLE DE LA RICAMARIE

Extrait du registre des délibérations

Séance du 23 Septembre 2025

FINANCES LOCALES

N ° : DL-82-2025 Subvention exceptionnelle à l'Étoile Cycliste Ouvrière de Firminy (ECOF)

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois septembre à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la Commune de La Ricamarie se sont réunis en session ordinaire sur convocation de Monsieur le Maire en date du treize septembre deux mille vingt-cinq, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur BONNEFOY Cyrille, Maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

Présent(e)s :

BONNEFOY Cyrille, Maire – DUMAS Marie-Pascale, ODIN Jean-Paul, ROCHE Maryse, DURAND Jean-Bernard, KRENENOU Karima, FAVIER Daniel, POINAS Christine, JACON Alain, Adjoints –, HAMMOU OU ALI Brahim, LAURENT Corinne, FAURE Marc, RAYMOND Karine, BOUCHET Alain, KIZILKILIC Murat, ARNONE Annick, DUTEL Fabrice, BENDRISS Kheira, BERLIER Pierre, VITREY Sandrine, BRIQUET François, CALET Angélique, - conseillers municipaux.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

MONTAGNON Marie-Claude à LAURENT Corinne, CROZET Jérôme à JACON Alain, CEREZO-LAHIANI Louise à ODIN Jean-Paul, DEMONTANT Serge à BONNEFOY Cyrille, GINET Jean-Michel à BRIQUET François.

Membres :
- en exercice : **29**,
- membres présents : **22**,
- représentés : **5**,
- absent : **2** (OSMANI Louiza et ALEXANDRE Jean-Marc)

M. Jean-Paul ODIN est nommé secrétaire de séance.



OBJET :

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE : L'ETOILE CYCLISTE OUVRIERE DE FIRMINY (ECOF)

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de :

- 350 € pour l'Etoile Cycliste Ouvrière de Firminy (ECOF) dans le cadre de l'organisation du Cyclocross de Dramoison «Souvenir Gilbert Ploton » du 12/01/2025

Il est également proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document à cet effet.

Ceci étant exposé,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

DELIBERE :

ARTICLE 1 : **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle de :

- 350 € pour l'Etoile Cycliste Ouvrière de Firminy (ECOF) dans le cadre de l'organisation du Cyclocross de Dramoisson «Souvenir Gilbert Ploton » du 12/01/2025

ARTICLE 2 : **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document à cet effet.

La présente délibération est approuvée **à l'unanimité**.

Pour extrait conforme
Le Maire

Cyrille BONNEFOY

Le Secrétaire de séance

Jean-Paul ODIN



A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, representing the signature of Jean-Paul ODIN.

VILLE DE LA RICAMARIE

Extrait du registre des délibérations

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201832-20251007-DL-83-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2025

Séance du 23 Septembre 2025

FINANCES LOCALES

N ° : DL-83-2025 Subvention exceptionnelle à la Boule de la Verrerie

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois septembre à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la Commune de La Ricamarie se sont réunis en session ordinaire sur convocation de Monsieur le Maire en date du treize septembre deux mille vingt-cinq, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur BONNEFOY Cyrille, Maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

Présent(e)s :

BONNEFOY Cyrille, Maire – DUMAS Marie-Pascale, ODIN Jean-Paul, ROCHE Maryse, DURAND Jean-Bernard, KRENENOU Karima, FAVIER Daniel, POINAS Christine, JACON Alain, Adjoint –, HAMMOU OU ALI Brahim, LAURENT Corinne, FAURE Marc, RAYMOND Karine, BOUCHET Alain, KIZILKILIC Murat, ARNONE Annick, DUTEL Fabrice, BENDRISS Kheira, BERLIER Pierre, VITREY Sandrine, BRIQUET François, CALET Angélique, - conseillers municipaux.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

MONTAGNON Marie-Claude à LAURENT Corinne, CROZET Jérôme à JACON Alain, CEREZO-LAHIANI Louise à ODIN Jean-Paul, DEMONTANT Serge à BONNEFOY Cyrille, GINET Jean-Michel à BRIQUET François.

Membres :
- en exercice : **29**,
- membres présents : **22**,
- représentés : **5**,
- absent : **2** (OSMANI Louiza et ALEXANDRE Jean-Marc)

M. Jean-Paul ODIN est nommé secrétaire de séance.



OBJET :

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE : BOULE DE LA VERRERIE

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de :

- 100 € pour la Boule de la Verrerie dans le cadre de sa participation au championnat de France Sport Boules qui s'est tenu les 18, 19 et 20 juillet 2025 à Dardilly

Il est également proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document à cet effet.

Ceci étant exposé,
Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

DELIBERE :

ARTICLE 1 : **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle de :

- 100 € pour la Boule de la Verrerie dans le cadre de sa participation au championnat de France Sport Boules qui s'est tenu les 18, 19 et 20 juillet 2025 à Dardilly

ARTICLE 2 : **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document à cet effet.

La présente délibération est approuvée **à l'unanimité**.

Pour extrait conforme
Le Maire

Le Secrétaire de séance

Cyrille BONNEFOY

Jean-Paul ODIN



A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, representing the signature of Jean-Paul ODIN.

VILLE DE LA RICAMARIE

Extrait du registre des délibérations

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201832-20251007-DL-84-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2025

Séance du 23 Septembre 2025

FINANCES LOCALES

N ° : DL-84-2025 Remboursement de frais à M. Brahim HAMMOU OU ALI, Fête de la nature 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois septembre à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la Commune de La Ricamarie se sont réunis en session ordinaire sur convocation de Monsieur le Maire en date du treize septembre deux mille vingt-cinq, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur BONNEFOY Cyrille, Maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

Présent(e)s :

BONNEFOY Cyrille, Maire – DUMAS Marie-Pascale, ODIN Jean-Paul, ROCHE Maryse, DURAND Jean-Bernard, KRENENOU Karima, FAVIER Daniel, POINAS Christine, JACON Alain, Adjoint –, HAMMOU OU ALI Brahim, LAURENT Corinne, FAURE Marc, RAYMOND Karine, BOUCHET Alain, KIZILKILIC Murat, ARNONE Annick, DUTEL Fabrice, BENDRISS Kheira, BERLIER Pierre, VITREY Sandrine, BRIQUET François, CALET Angélique, - conseillers municipaux.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

MONTAGNON Marie-Claude à LAURENT Corinne, CROZET Jérôme à JACON Alain, CEREZO-LAHIANI Louise à ODIN Jean-Paul, DEMONTANT Serge à BONNEFOY Cyrille, GINET Jean-Michel à BRIQUET François.

Membres :
- en exercice : **29**,
- membres présents : **22**,
- représentés : **5**,
- absent : **2** (OSMANI Louiza et ALEXANDRE Jean-Marc)

M. Jean-Paul ODIN est nommé secrétaire de séance.



OBJET :

REMBOURSEMENT DE FRAIS À M. HAMMOU OU ALI DANS LE CADRE DE LA FÊTE DE LA NATURE 2025

Dans le cadre de l'organisation de la Fête de la Nature qui s'est tenue le 24 mai 2025, événement inscrit dans le cadre des actions portées par la commission écologique et citoyenne, M. Brahim HAMMOU OU ALI, conseiller municipal et membre actif de ladite commission, a engagé à titre personnel des frais pour l'achat de matériel et de fournitures nécessaires à la bonne tenue de cette manifestation.

Les justificatifs des dépenses engagées (factures et tickets de caisse) ont été remis aux services municipaux pour un montant total de 377,74 € TTC. Ces dépenses ont été effectuées dans l'intérêt de la collectivité et en lien direct avec l'organisation de la Fête de la Nature, avec l'accord préalable des services compétents.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le remboursement à M. Brahim HAMMOU OU ALI de la somme de 377,74 € TTC, correspondant aux frais avancés dans le cadre de l'organisation de la Fête de la Nature du 24 juin 2025.
M. HAMMOU OU ALI ne participera pas au vote.

Ceci étant exposé,

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

DELIBERE :

ARTICLE 1 : **APPROUVE** le remboursement de 377,74 € TTC à M. Brahim HAMMOU OU ALI dans le cadre de frais avancés pour l'organisation de la Fête de la nature 2025.

La présente délibération est approuvée à l'**unanimité**.

Pour extrait conforme
Le Maire

Le Secrétaire de séance

Cyrille BONNEFOY

Jean-Paul ODIN



A handwritten signature in blue ink, corresponding to Jean-Paul ODIN, the Secretary of the meeting.

VILLE DE LA RICAMARIE

Extrait du registre des délibérations

Séance du 23 Septembre 2025

FINANCES LOCALES

N ° : DL-85-2025 Délibération Modificative n°3, budget de la ville

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois septembre à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la Commune de La Ricamarie se sont réunis en session ordinaire sur convocation de Monsieur le Maire en date du treize septembre deux mille vingt-cinq, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur BONNEFOY Cyrille, Maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

Présent(e)s :

BONNEFOY Cyrille, Maire – DUMAS Marie-Pascale, ODIN Jean-Paul, ROCHE Maryse, DURAND Jean-Bernard, KRENENOU Karima, FAVIER Daniel, POINAS Christine, JACON Alain, Adjoint –, HAMMOU OU ALI Brahim, LAURENT Corinne, FAURE Marc, RAYMOND Karine, BOUCHET Alain, KIZILKILIC Murat, ARNONE Annick, DUTEL Fabrice, BENDRISS Kheira, BERLIER Pierre, VITREY Sandrine, BRIQUET François, CALET Angélique, - conseillers municipaux.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

MONTAGNON Marie-Claude à LAURENT Corinne, CROZET Jérôme à JACON Alain, CEREZO-LAHIANI Louise à ODIN Jean-Paul, DEMONTANT Serge à BONNEFOY Cyrille, GINET Jean-Michel à BRIQUET François.

Membres :
- en exercice : **29**,
- membres présents : **22**,
- représentés : **5**,
- absent : **2** (OSMANI Louiza et ALEXANDRE Jean-Marc)

M. Jean-Paul ODIN est nommé secrétaire de séance.



OBJET :

DM 3 BUDGET VILLE

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la délibération modificative n° 3 du budget 2025 de la Ville, telle que présentée dans le tableau ci-joint.

Ceci étant exposé,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : **APPROUVE** la délibération modificative n°3 du budget 2025 de la Ville telle que présentée ci-dessous :

BUDGET VILLE 2025- DELIBERATION MODIFICATIVE N°3

INVESTISSEMENT		Nouvelles propositions	Vote du conseil
DEPENSES			
Dépenses réelles			
2041512 518	Fonds de concours SEM	150 000 €	150 000 €
21351 3212	Travaux sol Vallès	18 000 €	18 000 €
21351 3220	Pare ballon City Stade	9 100 €	9 100 €
21534 518	Extension du parc éclairage public avenue M. Thorez	6 900 €	6 900 €
2138 511	Végétaux avenue de La Gare Jean Moulin Ecoles	4 500 €	4 500 €
2138 518	Travaux monument aux morts La Versanne	2 000 €	2 000 €
2138 518	Aménagements urbains	315 099 €	315 099 €
2151 845	Travaux sur voirie communale Impasse Jean-Marie PONS	18 000 €	18 000 €
21621 020	Acquisition chanson La Ricamarie Aragon	8 300 €	8 300 €
21848 11	Mobilier PM	4 500 €	4 500 €
2188 020	Vélos à assistance électrique et remorques	2 000 €	2 000 €
2188 11	Equipements PM	4 500 €	4 500 €
2188 212	Clés électroniques école primaire Montcel	1 100 €	1 100 €
261 281	Participation SPL de la Terre à l'Assiette	1 €	1 €
Total		244 000 €	244 000 €
Dépenses ordres			
21318 01	Avances marchés	15 000 €	15 000 €
TOTAL		259 000 €	259 000 €
RECETTES			
Recettes réelles			
13251 212	Subvention Végétalisation cours d'école Montrambert	98 000 €	98 000 €
13461 3221	DETR Tennis	72 000 €	72 000 €
1328 020	Subvention AMI vélo électrique	2 000 €	2 000 €
1328 3221	Subvention FFT terrains de tennis Caintin	72 000 €	72 000 €
Total		244 000 €	244 000 €
Recettes ordres			
238 01	Avances marchés	15 000 €	15 000 €
TOTAL		259 000 €	259 000 €
FONCTIONNEMENT		Nouvelles propositions	Vote du conseil
DEPENSES			
Dépenses réelles			
61524 76	ONF entretien Caintin	1 500 €	1 500 €
65888 020	Autres charges diverses de gestions courantes	1 500 €	1 500 €
TOTAL		- €	- €

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Le Maire

Le Secrétaire de séance

Cyrille BONNEFOY

Jean-Paul ODIN



VILLE DE LA RICAMARIE

Extrait du registre des délibérations

Séance du 23 septembre 2025

DOMAINE ET PATRIMOINE

N ° : DL-86-2025 Cession de la parcelle AI 232 à M. PERE et Mme. BANCHET

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois septembre à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la Commune de La Ricamarie se sont réunis en session ordinaire sur convocation de Monsieur le Maire en date du treize septembre deux mille vingt-cinq, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur BONNEFOY Cyrille, Maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

Présent(e)s :

BONNEFOY Cyrille, Maire – DUMAS Marie-Pascale, ODIN Jean-Paul, ROCHE Maryse, DURAND Jean-Bernard, KRENENOU Karima, FAVIER Daniel, POINAS Christine, JACON Alain, Adjoint –, HAMMOU OU ALI Brahim, LAURENT Corinne, FAURE Marc, RAYMOND Karine, BOUCHET Alain, KIZILKILIC Murat, ARNONE Annick, DUTEL Fabrice, BENDRISS Kheira, BERLIER Pierre, VITREY Sandrine, BRIQUET François, CALET Angélique, - conseillers municipaux.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

MONTAGNON Marie-Claude à LAURENT Corinne, CROZET Jérôme à JACON Alain, CEREZO-LAHIANI Louise à ODIN Jean-Paul, DEMONTANT Serge à BONNEFOY Cyrille, GINET Jean-Michel à BRIQUET François.

Membres :
- en exercice : 29,
- membres présents : 22,
- représentés : 5,
- absent : 2 (OSMANI Louiza et ALEXANDRE Jean-Marc)

M. Jean-Paul ODIN est nommé secrétaire de séance.



OBJET : CESSIION DE LA PARCELLE AI 232

La parcelle AI 232 est une parcelle de 12m² située au milieu du terrain sis 8 rue du Colonel Fabien. Du fait d'un oubli lors de la première cession, la commune est restée propriétaire de cette parcelle enclavée dans une propriété privée.

En 2015, une procédure de vente avait été engagée avec M. et Mme BELLANCA, propriétaires de la maison du 8 rue Colonel Fabien, pour régulariser la situation. Le Conseil Municipal avait ainsi délibéré le 3 décembre 2015 pour leur céder ce bien à hauteur de 10€ HT/m². La vente devait être passée en l'étude de Maître FOURNEL mais n'a jamais abouti.

Le bien a dernièrement été revendu à M. PERE et Mme BANCHET. Il est donc proposé au Conseil Municipal de délibérer à nouveau pour la cession de cette parcelle selon les modalités suivantes :

- Vente au profit de M. PERE et Mme BANCHET
- Montant de 120 € HT conformément à l'avis actualisé de France Domaines ci-annexé.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette cession et d'autoriser M. le Maire à signer l'acte notarié et tous les documents s'y rapportant. La cession est confiée à l'étude GUIBERT, sise au Chambon-Feugerolles.

Ceci étant exposé,
Le Conseil Municipal
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

DELIBERE :

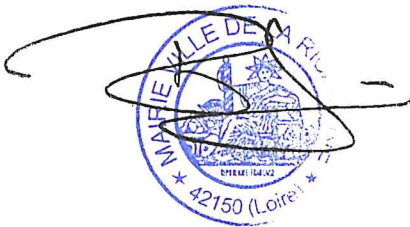
ARTICLE 1 : **APPROUVE** la cession de la parcelle AI 232, située au milieu du terrain sis 8 rue du Colonel Fabien, à M. PERE et Mme. BANCHET pour un prix de 120 € HT.

ARTICLE 2 : **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié ainsi que tous les documents s'y rapportant

La présente délibération est approuvée à l'**unanimité**.

Pour extrait conforme
Le Maire
Cyrille BONNEFOY

Le Secrétaire de séance
Jean-Paul ODIN



A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, representing the signature of Jean-Paul ODIN.

VILLE DE LA RICAMARIE

Extrait du registre des délibérations

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201832-20251007-DL-87-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2025

Séance du 23 septembre 2025

DOMAINE ET PATRIMOINE

N ° : DL-87-2025 Raccordement HTA avenue Maurice Thorez

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois septembre à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la Commune de La Ricamarie se sont réunis en session ordinaire sur convocation de Monsieur le Maire en date du treize septembre deux mille vingt-cinq, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur BONNEFOY Cyrille, Maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

Présent(e)s :

BONNEFOY Cyrille, Maire – DUMAS Marie-Pascale, ODIN Jean-Paul, ROCHE Maryse, DURAND Jean-Bernard, KRENENOU Karima, FAVIER Daniel, POINAS Christine, JACON Alain, Adjoints –, HAMMOU OU ALI Brahim, LAURENT Corinne, FAURE Marc, RAYMOND Karine, BOUCHET Alain, KIZILKILIC Murat, ARNONE Annick, DUTEL Fabrice, BENDRISS Kheira, BERLIER Pierre, VITREY Sandrine, BRIQUET François, CALET Angélique, - conseillers municipaux.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

MONTAGNON Marie-Claude à LAURENT Corinne, CROZET Jérôme à JACON Alain, CERESO-LAHIANI Louise à ODIN Jean-Paul, DEMONTANT Serge à BONNEFOY Cyrille, GINET Jean-Michel à BRIQUET François.

Membres :
- en exercice : **29**,
- membres présents : **22**,
- représentés : **5**,
- absent : **2** (OSMANI Louiza et ALEXANDRE Jean-Marc)

M. Jean-Paul ODIN est nommé secrétaire de séance.



OBJET : RACCORDEMENT HTA AVENUE MAURICE THOREZ

Afin de pouvoir raccorder des habitations en cours de construction avenue Maurice Thorez au réseau électrique, ENEDIS doit créer une extension du réseau depuis la rue Pasteur.

Le tracé proposé pour cette extension passe sur la parcelle AT57, appartenant à la ville, en parallèle d'un réseau déjà existant (voir carte annexée à la convention).

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ce raccordement et d'autoriser M. le Maire à signer les conventions de servitude ainsi que tous les autres documents relatifs à l'extension de ce réseau.

Ceci étant exposé,
Le Conseil Municipal
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

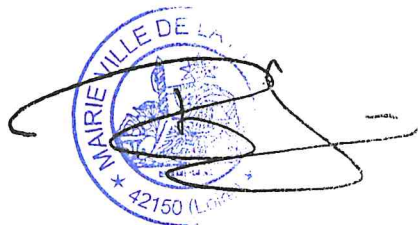
DELIBERE :

ARTICLE 1 : **APPROUVE** ce raccordement des habitations en cours de construction avenue Maurice Thorez

ARTICLE 2 : **AUTORISE** M. le Maire à signer les conventions de servitude ainsi que tous les autres documents relatifs à l'extension de ce réseau

La présente délibération est approuvée **à l'unanimité**.

Pour extrait conforme
Le Maire
Cyrille BONNEFOY



Le Secrétaire de séance
Jean-Paul ODIN

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a final horizontal stroke.

VILLE DE LA RICAMARIE

Extrait du registre des délibérations

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201832-20251007-DL-88-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2025

Séance du 23 septembre 2025

DOMAINE ET PATRIMOINE

N ° : DL-88-2025 Convention de mise à disposition de locaux PPE

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois septembre à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la Commune de La Ricamarie se sont réunis en session ordinaire sur convocation de Monsieur le Maire en date du treize septembre deux mille vingt-cinq, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur BONNEFOY Cyrille, Maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

Présent(e)s :

BONNEFOY Cyrille, Maire – DUMAS Marie-Pascale, ODIN Jean-Paul, ROCHE Maryse, DURAND Jean-Bernard, KRENENOU Karima, FAVIER Daniel, POINAS Christine, JACON Alain, Adjoints –, HAMMOU OU ALI Brahim, LAURENT Corinne, FAURE Marc, RAYMOND Karine, BOUCHET Alain, KIZILKILIC Murat, ARNONE Annick, DUTEL Fabrice, BENDRISS Kheira, BERLIER Pierre, VITREY Sandrine, BRIQUET François, CALET Angélique, - conseillers municipaux.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

MONTAGNON Marie-Claude à LAURENT Corinne, CROZET Jérôme à JACON Alain, CEREZO-LAHIANI Louise à ODIN Jean-Paul, DEMONTANT Serge à BONNEFOY Cyrille, GINET Jean-Michel à BRIQUET François.

Membres :
- en exercice : 29,
- membres présents : 22,
- représentés : 5,
- absent : 2 (OSMANI Louiza et ALEXANDRE Jean-Marc)

M. Jean-Paul ODIN est nommé secrétaire de séance.



OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX PPE

La présente convention a pour objet de définir les conditions de mise à disposition à titre gracieux, par la Ville de La Ricamarie, de deux ensembles de locaux situés au Pôle Petite Enfance 6 rue Waldeck Rousseau :

- Grande crèche « Les Ric Hochets » (42 places)
- Relais Petite Enfance

au profit du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de La Ricamarie, pour l'exercice de ses missions de service public.

Il convient, aujourd'hui, d'établir une convention avec le CCAS de La Ricamarie quant à la mise à disposition de ces locaux. Cette convention a pour but de définir les modalités d'utilisation des locaux par le CCAS ainsi que les droits et obligations de chaque partie.

La convention est établie pour une durée de vingt ans à compter du 15 septembre 2025.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ladite convention de mise à disposition de locaux avec le Centre Communal d'Action Sociale, et d'autoriser Monsieur Le Maire à la signer ainsi que tout document s'y rapportant.

Ceci étant exposé,
Le Conseil Municipal
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

DELIBERE :

ARTICLE 1 : **APPROUVE** la convention de mise à disposition de locaux PPE

ARTICLE 2 : **AUTORISE** M. le Maire à la signer ainsi que tout document s'y rapportant

La présente délibération est approuvée **à l'unanimité**.

Pour extrait conforme
Le Maire
Cyrille BONNEFOY

Le Secrétaire de séance
Jean-Paul ODIN



VILLE DE LA RICAMARIE

Extrait du registre des délibérations

Séance du 23 septembre 2025

DOMAINE ET PATRIMOINE

N ° : DL-89-2025 Protocole d'accord avec Mme HAMOUDI pour la clôture PPE

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois septembre à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la Commune de La Ricamarie se sont réunis en session ordinaire sur convocation de Monsieur le Maire en date du treize septembre deux mille vingt-cinq, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur BONNEFOY Cyrille, Maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

Présent(e)s :

BONNEFOY Cyrille, Maire – DUMAS Marie-Pascale, ODIN Jean-Paul, ROCHE Maryse, DURAND Jean-Bernard, KRENENOU Karima, FAVIER Daniel, POINAS Christine, JACON Alain, Adjoints –, HAMMOU OU ALI Brahim, LAURENT Corinne, FAURE Marc, RAYMOND Karine, BOUCHET Alain, KIZILKILIC Murat, ARNONE Annick, DUTEL Fabrice, BENDRISS Kheira, BERLIER Pierre, VITREY Sandrine, BRIQUET François, CALET Angélique, - conseillers municipaux.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

MONTAGNON Marie-Claude à LAURENT Corinne, CROZET Jérôme à JACON Alain, CEREZO-LAHIANI Louise à ODIN Jean-Paul, DEMONTANT Serge à BONNEFOY Cyrille, GINET Jean-Michel à BRIQUET François.

Membres :
- en exercice : 29,
- membres présents : 22,
- représentés : 5,
- absent : 2 (OSMANI Louiza et ALEXANDRE Jean-Marc)

M. Jean-Paul ODIN est nommé secrétaire de séance.



OBJET : PROTOCOLE D'ACCORD AVEC MME HAMOUDI POUR LA CLOTURE PPE

Ce protocole vise à entériner l'accord entre :

- La mairie de La Ricamarie, propriétaire de la parcelle AL375 où est implanté le Pôle Petite Enfance
- Mme HAMOUDI, propriétaire d'une parcelle voisine (parcelle AL395 sise 24B)

Il concerne l'implantation de la clôture du Pôle Petit Enfance situé 6 rue Waldeck Rousseau, 42150 LA RICAMARIE.

À la suite de l'intervention du cabinet géomètre AURA-CE le 25 août 2025, les bornes ont été repositionnées et une nouvelle implantation, légèrement décalée vers le nord afin de préserver les végétaux existants et de faciliter l'entretien du talus, a été validée le 11 septembre 2025 en présence de la propriétaire riveraine et de représentants de la commune. Cette implantation permet à la propriétaire privée de jouir de l'usage d'une bande de terrain appartenant à la commune, tant que la

clôture restera en place. Cette propriétaire s'engage à respecter cet espace, à ne pas fragiliser la clôture et à autoriser l'accès en cas de travaux nécessaires,
La commune de La Ricamarie, quant à elle, s'engage à poser et entretenir la clôture en tenant compte des végétaux, à maintenir le talus propre et à informer les notaires en cas de vente des biens concernés.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ce protocole d'accord et d'autoriser M. Le Maire à le signer ainsi que tout document s'y rapportant.

Ceci étant exposé,
Le Conseil Municipal
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

DELIBERE :

ARTICLE 1 : **APPROUVE** le protocole d'accord avec Mme HAMOUDI

ARTICLE 2 : **AUTORISE** M. le Maire à signer le protocole d'accord ainsi que tous les autres documents s'y rapportant

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Le Maire
Cyrille BONNEFOY

Le Secrétaire de séance
Jean-Paul ODIN



VILLE DE LA RICAMARIE
Extrait du registre des délibérations

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214201832-20251007-DL-90-2025-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/10/2025

Séance du 23 septembre 2025

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

N ° : DL-90-2025 Modification du tableau des effectifs

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois septembre à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la Commune de La Ricamarie se sont réunis en session ordinaire sur convocation de Monsieur le Maire en date du treize septembre deux mille vingt-cinq, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur BONNEFOY Cyrille, Maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

Présent(e)s :

BONNEFOY Cyrille, Maire – DUMAS Marie-Pascale, ODIN Jean-Paul, ROCHE Maryse, DURAND Jean-Bernard, KRENENOU Karima, FAVIER Daniel, POINAS Christine, JACON Alain, Adjoint –, HAMMOU OU ALI Brahim, LAURENT Corinne, FAURE Marc, RAYMOND Karine, BOUCHET Alain, KIZILKILIC Murat, ARNONE Annick, DUTEL Fabrice, BENDRISS Kheira, BERLIER Pierre, VITREY Sandrine, BRIQUET François, CALET Angélique, - conseillers municipaux.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

MONTAGNON Marie-Claude à LAURENT Corinne, CROZET Jérôme à JACON Alain, CEREZO-LAHIANI Louise à ODIN Jean-Paul, DEMONTANT Serge à BONNEFOY Cyrille, GINET Jean-Michel à BRIQUET François.

Membres :
- en exercice : 29,
- membres présents : 22,
- représentés :5,
- absent : 2 (OSMANI Louiza et ALEXANDRE Jean-Marc)

M. Jean-Paul ODIN est nommé secrétaire de séance.



OBJET :
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les modifications du tableau des emplois suivants :

Filière Police			
Grades	Catégorie	Durée hebdomadaire de service	
		En moins	En plus
Brigadier-Chef principal	C		1 poste Temps Complet

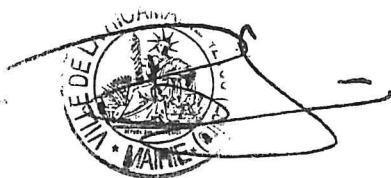
Ceci étant exposé,
Le Conseil Municipal
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

DELIBERE :

ARTICLE 1 : **APPROUVE** la modification du tableau des effectifs, et autorise M. le Maire à signer tout document à cet effet.

La présente délibération est approuvée, **à l'unanimité**.

Pour extrait conforme
Le Maire
Cyrille BONNEFOY



Le Secrétaire de séance
Jean-Paul ODIN

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, representing the signature of Jean-Paul ODIN.

VILLE DE LA RICAMARIE

Extrait du registre des délibérations

Séance du 23 septembre 2025

DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEME - EDUCATION

N ° : DL-91-2025 Convention tripartite relative aux modalités de financement de la journée des assises de la jeunesse du 15 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois septembre à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la Commune de La Ricamarie se sont réunis en session ordinaire sur convocation de Monsieur le Maire en date du treize septembre deux mille vingt-cinq, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur BONNEFOY Cyrille, Maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

Présent(e)s :

BONNEFOY Cyrille, Maire – DUMAS Marie-Pascale, ODIN Jean-Paul, ROCHE Maryse, DURAND Jean-Bernard, KRENENOU Karima, FAVIER Daniel, POINAS Christine, JACON Alain, Adjoints –, HAMMOU OU ALI Brahim, LAURENT Corinne, FAURE Marc, RAYMOND Karine, BOUCHET Alain, KIZILKILIC Murat, ARNONE Annick, DUTEL Fabrice, BENDRISS Kheira, BERLIER Pierre, VITREY Sandrine, BRIQUET François, CALET Angélique, - conseillers municipaux.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

MONTAGNON Marie-Claude à LAURENT Corinne, CROZET Jérôme à JACON Alain, CEREZO-LAHIANI Louise à ODIN Jean-Paul, DEMONTANT Serge à BONNEFOY Cyrille, GINET Jean-Michel à BRIQUET François.

Membres :
- en exercice : 29,
- membres présents : 22,
- représentés : 5,
- absent : 2 (OSMANI Louiza et ALEXANDRE Jean-Marc)

M. Jean-Paul ODIN est nommé secrétaire de séance.



OBJET : CONVENTION TRIPARTITE RELATIVE AUX MODALITES DE FINANCEMENT DE LA JOURNEE DES ASSISES DE LA JEUNESSE DU 15 OCTOBRE 2025

En décembre 2022, la Convention Territoriale Globale (CTG) de la vallée de l'Ondaine a été signée par les communes de La Ricamarie, du Chambon-Feugerolles et de Firminy en vue d'un travail commun engagé en faveur de la jeunesse. Dans ce cadre, il est prévu d'organiser le 15 octobre 2025 à La Ricamarie les Assises de la Jeunesse, journée visant à interroger les enjeux auxquels les jeunes sont confrontés, à dresser un état des lieux de la situation des 12-25 ans et à impulser une dynamique territoriale durable.

Cette journée s'adresse aux jeunes, à leurs familles ainsi qu'aux professionnels qui les accompagnent. Ainsi, la commune de La Ricamarie assurera la coordination de l'événement (communication, mise à disposition de locaux, gestion des prestataires, démarches de financement et réception des subventions).

Une subvention de 2 480 € sera attribuée par la Caisse d'Allocations Familiales pour couvrir les frais liés à l'organisation. En cas de dépassement le reste à charge sera équitablement réparti entre les trois communes,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la convention tripartite relative à l'organisation et au financement de cette journée,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention avec les communes partenaires.

Ceci étant exposé,

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

DELIBERE :

ARTICLE 1 : **APPROUVE** la convention tripartite relative aux modalités de financement de la journée des assises de la jeunesse

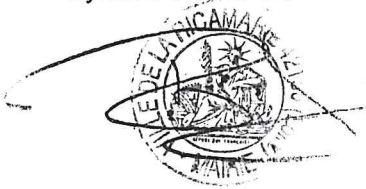
ARTICLE 2 : **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention tripartite ainsi que tous les autres documents s'y rapportant

La présente délibération est approuvée à l'**unanimité**.

Pour extrait conforme

Le Maire

Cyrille BONNEFOY



Le Secrétaire de séance

Jean-Paul ODIN

VILLE DE LA RICAMARIE

Extrait du registre des délibérations

Séance du 23 septembre 2025

DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEME - CULTURE

N ° : DL-92-2025 Règlement intérieur Médiathèque Jules Verne

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois septembre à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la Commune de La Ricamarie se sont réunis en session ordinaire sur convocation de Monsieur le Maire en date du treize septembre deux mille vingt-cinq, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur BONNEFOY Cyrille, Maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

Présent(e)s :

BONNEFOY Cyrille, Maire – DUMAS Marie-Pascale, ODIN Jean-Paul, ROCHE Maryse, DURAND Jean-Bernard, KRENENOU Karima, FAVIER Daniel, POINAS Christine, JACON Alain, Adjoints –, HAMMOU OU ALI Brahim, LAURENT Corinne, FAURE Marc, RAYMOND Karine, BOUCHET Alain, KIZILKILIC Murat, ARNONE Annick, DUTEL Fabrice, BENDRISS Kheira, BERLIER Pierre, VITREY Sandrine, BRIQUET François, CALET Angélique, - conseillers municipaux.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

MONTAGNON Marie-Claude à LAURENT Corinne, CROZET Jérôme à JACON Alain, CEREZO-LAHIANI Louise à ODIN Jean-Paul, DEMONTANT Serge à BONNEFOY Cyrille, GINET Jean-Michel à BRIQUET François.

Membres :
- en exercice : 29,
- membres présents : 22,
- représentés : 5,
- absent : 2 (OSMANI Louiza et ALEXANDRE Jean-Marc)

M. Jean-Paul ODIN est nommé secrétaire de séance.



OBJET : REGLEMENT INTERIEUR MEDIATHEQUE JULES VERNE

La médiathèque Jules Verne de La Ricamarie est un service public municipal ouvert à tous et chargé de contribuer aux loisirs, à l'information, à la culture et à l'éducation. Afin de tenir compte de l'évolution du fonctionnement de la médiathèque, le règlement intérieur a fait l'objet d'une réécriture.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le nouveau règlement intérieur de la médiathèque Jules Verne.

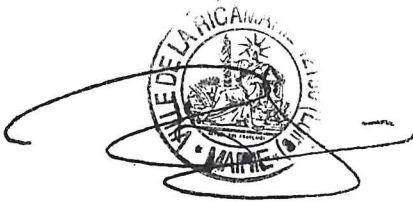
Ceci étant exposé,
Le Conseil Municipal
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

DELIBERE :

ARTICLE 1 : **APPROUVE** le règlement intérieur de la Médiathèque Jules Verne

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Le Maire
Cyrille BONNEFOY



Le Secrétaire de séance
Jean-Paul ODIN

A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized, overlapping loops and strokes, representing the name Jean-Paul ODIN.

VILLE DE LA RICAMARIE

Extrait du registre des délibérations

Séance du 23 septembre 2025

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES

N ° : DL-93-2025 Avenant n°3 au projet partenarial d'aménagement des vallées du Gier, de l'Ondaine et du Sud de Saint-Étienne

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois septembre à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la Commune de La Ricamarie se sont réunis en session ordinaire sur convocation de Monsieur le Maire en date du treize septembre deux mille vingt-cinq, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur BONNEFOY Cyrille, Maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

Présent(e)s :

BONNEFOY Cyrille, Maire – DUMAS Marie-Pascale, ODIN Jean-Paul, ROCHE Maryse, DURAND Jean-Bernard, KRENENOU Karima, FAVIER Daniel, POINAS Christine, JACON Alain, Adjoint –, HAMMOU OU ALI Brahim, LAURENT Corinne, FAURE Marc, RAYMOND Karine, BOUCHET Alain, KIZILKILIC Murat, ARNONE Annick, DUTEL Fabrice, BENDRISS Kheira, BERLIER Pierre, VITREY Sandrine, BRIQUET François, CALET Angélique, - conseillers municipaux.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

MONTAGNON Marie-Claude à LAURENT Corinne, CROZET Jérôme à JACON Alain, CEREZO-LAHIANI Louise à ODIN Jean-Paul, DEMONTANT Serge à BONNEFOY Cyrille, GINET Jean-Michel à BRIQUET François.

Membres :
- en exercice : **29**,
- membres présents : **22**,
- représentés : **5**,
- absent : **2** (OSMANI Louiza et ALEXANDRE Jean-Marc)

M. Jean-Paul ODIN est nommé secrétaire de séance.



OBJET : AVENANT N°3 AU PROJET PARTENARIAL D'AMENAGEMENT DES VALLEES DU GIER, DE L'ONDAINE ET DU SUD DE SAINT ETIENNE

Le Projet Partenarial d'Aménagement Gier Ondaine Saint-Etienne Sud (PPA GOSE) a été signé le 27 avril 2020 par l'État, Saint-Etienne Métropole, le Pôle Métropolitain, l'EPORA et la Banque des Territoires avec pour objectifs de :

- Promouvoir une vision d'ensemble de la requalification de ce territoire,
- Mettre en synergie les acteurs du territoire,
- Être plus efficace dans la conduite des opérations d'aménagement.

Le PPA GOSE s'articule en trois blocs :

Bloc 1 : Pilotage et mise en œuvre du projet, diagnostic, plan-guide, stratégie foncière et évaluation ;

Bloc 2 : Approfondissements thématiques spécifiques menés sur l'urbanisme opérationnel favorable à la santé (aux abords des voiries bruyantes), les nouvelles façons d'habiter, les outils de requalification du parc privé et la reconversion des friches ;

Bloc 3 : La mise en œuvre d'opérations d'aménagement.

Un premier avenant au contrat a été signé le 29 mars 2022 et a permis :

- l'adhésion des 13 communes concernées au contrat : Le Chambon-Feugerolles, Firminy, Fraisses, Genilac, La Grand'Croix, L'Horme, Lorette, La Ricamarie, Rive-de-Gier, Saint-Chamond, Saint-Étienne, Tartaras, Unieux ;
- la prise en compte des orientations d'aménagement du plan-guide ;
- l'adaptation de la gouvernance du PPA GOSE ;
- l'élaboration d'un programme d'actions 2022, associé à une maquette financière.

Un deuxième avenant au contrat a été signé le 6 juillet 2023 et a permis :

- l'adhésion du Conseil Départemental de la Loire au contrat ;
- l'élaboration d'un programme d'actions 2023-2027, associé à une maquette financière, portant notamment sur les opérations suivantes :
 - Unieux/Fraisses : Parc des Portes de la Loire (dont site ex-Akers)
 - Firminy/Unieux : De la place du Breuil à Côte Quart (dont Ondaine 2026)
 - Le Chambon-Feugerolles : Ecoquartier des Molières
 - La Ricamarie : Découverte de l'Ondenon en centre-ville
 - Saint-Etienne : Bellevue-Le Mont
 - Saint-Etienne : La Rivière/Valbenoîte
 - Saint-Etienne : Terrenoire
 - Saint-Etienne : Transversale Sud (dont Solaure)
 - Saint-Chamond : Novaciéries
 - Saint-Chamond/L'Horme/La Grand'Croix/Lorette/Genilac/Rive-de-Gier : Grand Parc du Gier (dont requalification RM288)
 - Rive-de-Gier : Entrée Est Métropole (dont site de la verrerie et quartier de la Roche)
- L'engagement de 7M€ de fonds PPA de l'Etat sur la période 2023-2025 et de 1,050M€ de financements du Département sur la période 2023-2027

L'avenant n°3 porte sur l'évolution et la stabilisation de la maquette financière pour la période 2025-2027.

Il permet de consolider les engagements financiers de l'Etat à hauteur de 7,9M€ pour les années 2026 et 2027 en les répartissant par opération en fonction de leur avancement. Il met à jour également quelques lignes de la colonne 2025, en s'adaptant à l'avancée des études et opérations. Enfin, il ventile les financements du Département à hauteur de 1,050 M€ sur 4 opérations d'aménagement.

L'avenant n°3 met en valeur les opérations de requalification foncière préalables aux travaux d'aménagement, en intégrant les participations d'EPORA dans la maquette financière. De plus, il renforce le partenariat des communes et de la Métropole dans le partage des informations sur les mutations foncières dans les périmètres opérationnels.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider l'avenant n°3 au contrat de Projet partenarial d'aménagement Gier Ondaine Saint-Etienne Sud et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Ceci étant exposé,
Le Conseil Municipal
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

DELIBERE :

ARTICLE 1 : **APPROUVE** l'avenant n°3 au projet partenarial d'aménagement des vallées du Gier, de l'Ondaine et du Sud de Saint-Étienne

ARTICLE 2 : **AUTORISE** M. le Maire à le signer ainsi que tous les autres documents s'y rapportant

La présente délibération est approuvée à l'**unanimité**.

Pour extrait conforme
Le Maire
Cyrille BONNEFOY

Le Secrétaire de séance
Jean-Paul ODIN



VILLE DE LA RICAMARIE

Extrait du registre des délibérations

Séance du 23 septembre 2025

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES

N ° : DL-94-2025 Soutien à la coordination CGT ENGIE

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois septembre à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la Commune de La Ricamarie se sont réunis en session ordinaire sur convocation de Monsieur le Maire en date du treize septembre deux mille vingt-cinq, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur BONNEFOY Cyrille, Maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

Présent(e)s :

BONNEFOY Cyrille, Maire – DUMAS Marie-Pascale, ODIN Jean-Paul, ROCHE Maryse, DURAND Jean-Bernard, KRENENOU Karima, FAVIER Daniel, POINAS Christine, JACON Alain, Adjoints –, HAMMOU OU ALI Brahim, LAURENT Corinne, FAURE Marc, RAYMOND Karine, BOUCHET Alain, KIZILKILIC Murat, ARNONE Annick, DUTEL Fabrice, BENDRISS Kheira, BERLIER Pierre, VITREY Sandrine, BRIQUET François, CALET Angélique, - conseillers municipaux.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

MONTAGNON Marie-Claude à LAURENT Corinne, CROZET Jérôme à JACON Alain, CEREZO-LAHIANI Louise à ODIN Jean-Paul, DEMONTANT Serge à BONNEFOY Cyrille, GINET Jean-Michel à BRIQUET François.

Membres :
- en exercice : **29**,
- membres présents : **22**,
- représentés : **5**,
- absent : **2** (OSMANI Louiza et ALEXANDRE Jean-Marc)

M. Jean-Paul ODIN est nommé secrétaire de séance.



OBJET : SOUTIEN A LA COORDINATION CGT ENGIE

Depuis plusieurs années, le groupe ENGIE (ex GDF-SUEZ) poursuit une logique essentiellement financière, privilégiant le versement de dividendes au détriment de son cœur de métier. La Coordination CGT ENGIE alerte sur la cession annoncée d'ENGIE Home Services, qui concerne plus de 4 500 salariés en France ainsi que plusieurs centaines en Belgique et en Italie. Cette décision menace directement la qualité du service rendu à près de 11 millions d'usagers, fragilise l'intégrité du réseau gazier et accroît la précarité énergétique qui touche déjà 15 millions de Français.

Considérant que cette cession aurait également un impact dramatique sur le tissu économique local (sous-traitants, bailleurs sociaux, artisans), et que chaque emploi supprimé entraînerait la disparition indirecte de trois autres emplois, soit environ 13 500 postes menacés,

Constatant que le groupe ENGIE affiche pourtant une excellente santé financière (chiffre d'affaires en hausse de 33 % en 4 ans, EBIT doublé, dividendes multipliés par 2,8),

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter un vœu de soutien aux salariés d'ENGIE Home Services et de demander solennellement au Gouvernement :

- D'intervenir immédiatement auprès de la direction d'ENGIE afin que la décision de cession soit reconsidérée.
- D'exiger la recherche de solutions alternatives permettant de préserver les emplois, d'assurer la continuité des missions de service public et de défendre la souveraineté énergétique nationale.

Ceci étant exposé,
Le Conseil Municipal
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

DELIBERE :

ARTICLE 1 : **APPROUVE** le vœu de soutien aux salariés d'ENGIE Home Services

La présente délibération est approuvée **par 24 voix pour et 3 abstentions.**

Pour extrait conforme
Le Maire
Cyrille BONNEFOY



Le Secrétaire de séance
Jean-Paul ODIN

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, representing the signature of Jean-Paul ODIN.

VILLE DE LA RICAMARIE

Extrait du registre des délibérations

Séance du 23 septembre 2025

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES

N ° : DL-95-2025 Dérogation aux ouvertures dominicales

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois septembre à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la Commune de La Ricamarie se sont réunis en session ordinaire sur convocation de Monsieur le Maire en date du treize septembre deux mille vingt-cinq, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur BONNEFOY Cyrille, Maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

Présent(e)s :

BONNEFOY Cyrille, Maire – DUMAS Marie-Pascale, ODIN Jean-Paul, ROCHE Maryse, DURAND Jean-Bernard, KRENENOU Karima, FAVIER Daniel, POINAS Christine, JACON Alain, Adjoints –, HAMMOU OU ALI Brahim, LAURENT Corinne, FAURE Marc, RAYMOND Karine, BOUCHET Alain, KIZILKILIC Murat, ARNONE Annick, DUTEL Fabrice, BENDRISS Kheira, BERLIER Pierre, VITREY Sandrine, BRIQUET François, CALET Angélique, - conseillers municipaux.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

MONTAGNON Marie-Claude à LAURENT Corinne, CROZET Jérôme à JACON Alain, CEREZO-LAHIANI Louise à ODIN Jean-Paul, DEMONTANT Serge à BONNEFOY Cyrille, GINET Jean-Michel à BRIQUET François.

Membres :
- en exercice : 29,
- membres présents : 22,
- représentés : 5,
- absent : 2 (OSMANI Louiza et ALEXANDRE Jean-Marc)

M. Jean-Paul ODIN est nommé secrétaire de séance.



OBJET : DEROGATION AUX OUVERTURES DOMINICALES

La loi 2015-990 du 6 août 2015, dite « loi Macron » a modifié l'article L.3132-26 du Code du travail relatif aux ouvertures dominicales de commerces accordées par le Maire. Désormais, le nombre de dimanches travaillés dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ne peut excéder 12 par an.

La liste doit être fixée avant le 31 décembre pour l'année suivante. La décision de Monsieur le Maire doit être prise après avis du Conseil Municipal, des organisations d'employeurs et de salariés intéressés, et lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, après avis conforme de l'organe délibérant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre, c'est-à-dire Saint-Etienne Métropole.

Mobiliars, organisation professionnelle, représentant les 20 métiers de la distribution et des services de l'automobile, du véhicule industriel, des cycles et motocycles en France sollicite la commune pour autoriser l'ouverture au public pour les concessionnaires souhaitant ouvrir leurs établissements les dimanches :

- Dimanche 18 janvier 2026
- Dimanche 15 mars 2026
- Dimanche 14 juin 2026
- Dimanche 13 septembre 2026
- Dimanche 11 octobre 2026

Il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis afin d'éclairer la décision de M. Le Maire.

Ceci étant exposé,
Le Conseil Municipal
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

DELIBERE :

ARTICLE 1 : **APPROUVE** la dérogation pour ouvertures dominicales

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Le Maire
Cyrille BONNEFOY



Le Secrétaire de séance
Jean-Paul ODIN

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a final vertical stroke, representing the signature of Jean-Paul ODIN.

VILLE DE LA RICAMARIE

Extrait du registre des délibérations

Séance du 23 septembre 2025

DOMAINE ET PATRIMOINE

N ° : DL-96-2025 Protocole d'accord avec M. BAHTAT pour la clôture PPE

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois septembre à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la Commune de La Ricamarie se sont réunis en session ordinaire sur convocation de Monsieur le Maire en date du treize septembre deux mille vingt-cinq, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur BONNEFOY Cyrille, Maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

Présent(e)s :

BONNEFOY Cyrille, Maire – DUMAS Marie-Pascale, ODIN Jean-Paul, ROCHE Maryse, DURAND Jean-Bernard, KRENENOU Karima, FAVIER Daniel, POINAS Christine, JACON Alain, Adjoints –, HAMMOU OU ALI Brahim, LAURENT Corinne, FAURE Marc, RAYMOND Karine, BOUCHET Alain, KIZILKILIC Murat, ARNONE Annick, DUTEL Fabrice, BENDRISS Kheira, BERLIER Pierre, VITREY Sandrine, BRIQUET François, CALET Angélique, - conseillers municipaux.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

MONTAGNON Marie-Claude à LAURENT Corinne, CROZET Jérôme à JACON Alain, CEREZO-LAHIANI Louise à ODIN Jean-Paul, DEMONTANT Serge à BONNEFOY Cyrille, GINET Jean-Michel à BRIQUET François.

Membres :
- en exercice : **29**,
- membres présents : **22**,
- représentés : **5**,
- absent : **2** (OSMANI Louiza et ALEXANDRE Jean-Marc)

M. Jean-Paul ODIN est nommé secrétaire de séance.



OBJET : PROTOCOLE D'ACCORD AVEC M. BAHTAT POUR LA CLOTURE PPE

Ce protocole vise à entériner l'accord entre :

- La mairie de La Ricamarie, propriétaire de la parcelle AL375 où est implanté le Pôle Petite Enfance
- M. BAHTAT, propriétaire d'une parcelle voisine (parcelle AL394 sise 24T)

Il concerne l'implantation de la clôture du Pôle Petit Enfance situé 6 rue Waldeck Rousseau, 42150 LA RICAMARIE.

À la suite de l'intervention du cabinet géomètre AURA-CE le 25 août 2025, les bornes ont été repositionnées et une nouvelle implantation, légèrement décalée vers le nord afin de préserver les végétaux existants et de faciliter l'entretien du talus, a été validée le 11 septembre 2025 en présence du propriétaire riverain et de représentants de la commune. Cette implantation permet au propriétaire privé de jouir de l'usage d'une bande de terrain appartenant à la commune, tant que la

clôture restera en place. Ce propriétaire s'engage à respecter cet espace, à ne pas fragiliser la clôture et à autoriser l'accès en cas de travaux nécessaires,
La commune de La Ricamarie, quant à elle, s'engage à poser et entretenir la clôture en tenant compte des végétaux, à maintenir le talus propre et à informer les notaires en cas de vente des biens concernés.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ce protocole d'accord et d'autoriser M. Le Maire à le signer ainsi que tout document s'y rapportant.

Ceci étant exposé,
Le Conseil Municipal
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

DELIBERE :

ARTICLE 1 : **APPROUVE** le protocole d'accord avec M. BAHTAT

ARTICLE 2 : **AUTORISE** M. le Maire à signer le protocole d'accord ainsi que tous les autres documents s'y rapportant

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Le Maire
Cyrille BONNEFOY



Le Secrétaire de séance
Jean-Paul ODIN